



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

**Direction départementale
de la protection des populations**

Service installations classées

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Création des secteurs d'information sur les sols

Par arrêté préfectoral en date du 13 novembre 2018, une consultation publique, d'une durée de 32 jours, portant sur la création des secteurs d'information sur les sols (SIS) est organisée du 3 décembre 2018 au 3 janvier 2019 inclus.

Pendant la durée de cette consultation, les fiches relatives aux SIS seront consultables sur :

- le portail des services de l'État en Isère, à l'adresse suivante : www.isere.gouv.fr (rubrique : politiques publiques/environnement/secteurs d'information sur les sols (SIS)/fiches descriptives des secteurs concernés).

Pendant la durée de la consultation, des observations et propositions pourront être formulées par écrit :

- auprès de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes ;
- auprès de la direction départementale de la protection des populations – service installations classées
- et par voie électronique à l'adresse suivante : sis.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr,

en mentionnant la référence du SIS considéré qui est du type 38SIS0XXXX (les 4 derniers numéros permettant d'identifier le SIS concerné).

A l'issue de la consultation, un rapport de synthèse récapitulant les observations du public et le bilan de la concertation seront consultables, pendant un an, auprès des différentes mairies concernées, à la direction départementale de la protection des populations (service installations classées) ainsi que sur le portail des services de l'État en Isère : www.isere.gouv.fr.

Au terme de la procédure, le préfet arrêtera les secteurs d'information sur les sols, du département de l'Isère.